

## Dirigeant(e) de l'économie médico-sociale Certification professionnelle de niveau 7\*

(Enregistrée au RNCP pour XX ans par décision de France Compétences du xx/xx/xx,  
à l'initiative d'Espace Sentein)

\*nomenclature 2019

### Présentation de la certification

Version 1 • 310724

#### Public concerné

- Directeurs des établissements et services (AEMO, Entreprise Adaptée, ESAT, CDEF, EHPAD, FAM, Foyer d'Hébergement, Foyer de Vie, IME, ITEP, MAS, MECS, SAVS, Service de prévention, SESSAD, SAD, SSIAD...), directeurs de complexe, directeurs généraux,
- Directeurs-adjoints, chefs de service.
- Cadres, administratifs, financiers, logistiques, commerciaux, et des ressources humaines, d'associations, d'établissements publics, et de groupes privés lucratifs.
- Tout responsable ou futur responsable de structures de l'économie médico-sociale.
- Responsables d'institutions, d'associations ou d'entreprises partenaires du secteur social et médico-social.

#### Prérequis

Les prérequis à l'entrée en formation sont les suivants :

- soit être titulaire d'un diplôme ou d'une certification professionnelle **de niveau 6 au moins**,
- soit être titulaire d'un diplôme ou d'une certification professionnelle de niveau 5, et pouvoir justifier d'une **expérience professionnelle d'au moins 3 ans, sur un poste en responsabilité dans une organisation**.
- soit **être en fonction de dirigeant(e) d'une organisation, depuis plus de 5 ans**.

#### Niveau de sortie

Niveau 7 (nomenclature 2019).

#### Voie d'accès

- À la suite d'un parcours de formation continue ou initiale
- À la suite d'un contrat en alternance (apprentissage, professionnalisation)
- À la suite d'une VAE

Adresse postale : ESPACE SENTEIN - Parc Euromédecine - B.P. 24414 - 34099 MONTPELLIER cedex 5  
Tél. : 04 67 63 11 11 • Email : [contact@espace-sentein.fr](mailto:contact@espace-sentein.fr) • Site internet : [www.espace-sentein.fr](http://www.espace-sentein.fr)

Siège Social : ESPACE SENTEIN - Parc Euromédecine - 400, rue Louis Pasteur - 34790 GRABELS  
SARL au capital de 80 000 € - RCS Montpellier 331 964 411 - N° siret 331 964 411 00036 - APE 8559A

## Objectifs

La certification a pour objectif de valider les compétences des dirigeant(e)s de l'économie médico-sociale, leur permettant de :

- Prendre en compte les évolutions des besoins et des attentes des publics, dans la vision stratégique de leur organisation ;
- Transformer les modalités d'accompagnement en privilégiant la logique de parcours, en interne et en externe ;
- Évaluer l'impact des accompagnements mis en œuvre pour apporter les améliorations nécessaires ;
- Adapter leur organisation pour une plus grande efficacité au regard du contexte ;
- Faire évoluer les prestations pour répondre aux nouveaux besoins et nouvelles attentes des usagers dans le cadre budgétaire imparti ;
- Articuler la vision stratégique et la déclinaison opérationnelle de leur organisation en prenant en compte le contexte sociétal et environnemental et en favorisant l'innovation, la qualité et le développement des prestations ;
- Trouver leur modèle managérial parmi ceux proposés, dans une logique d'efficacité et de qualité ;
- Animer et diriger l'ensemble des collaborateurs et l'équipe de direction en prenant appui sur le cadre légal, et en donnant du sens à leur action ;
- Rechercher les compétences les plus pertinentes pour répondre aux besoins de leur organisation ;
- Mettre en place des processus d'accueil et d'accompagnement des collaborateurs afin de favoriser leur intégration et leur engagement au bénéfice des usagers ;
- Appréhender les enjeux et la portée des dispositions juridiques et réglementaires qui s'imposent au secteur ;
- Garantir la sécurité des personnes et des biens notamment face à des situations de crise ;
- Veiller à la conformité légale et réglementaire des activités d'une organisation sociale et médico-sociale ;
- Piloter le budget et les investissements de l'organisation pour favoriser son efficacité ;
- Inscrire l'organisation dans le cadre des politiques publiques.

Cette certification professionnelle répond aux transformations du secteur social et médico-social, confronté à différents enjeux, tels que l'évolution des publics accueillis, un cadre budgétaire contraint, des évolutions institutionnelles et réglementaires ainsi que de fortes tensions de recrutement, qui impliquent notamment pour les Dirigeant(e)s de l'économie médico-sociale de savoir transformer l'offre de service, identifier de nouvelles sources de financements, mettre en œuvre une veille permettant d'anticiper l'évolution de la réglementation, et initier un changement des modes de management.

## Modalités d'organisation

Le parcours s'organise autour de 6 blocs de compétences :

- BLOC 1 - Management de projet et politiques publiques d'une organisation sociale et médico-sociale
- BLOC 2 - Management stratégique et opérationnel d'une organisation sociale et médico-sociale
- BLOC 3 - Management stratégique et opérationnel des ressources humaines d'une organisation sociale et médico-sociale
- BLOC 4 - Management de l'offre de service d'une organisation sociale et médico-sociale
- BLOC 5 - Management de la qualité et des risques d'une organisation sociale et médico-sociale
- BLOC 6 - Pilotage budgétaire et financier d'une organisation sociale et médico-sociale

### BC1 : Management de projet et politiques publiques d'une organisation sociale et médico-sociale

#### ■ Compétences :

- Positionner l'organisation sociale et médico-sociale dans son environnement, en s'appuyant sur les politiques publiques, le diagnostic territorial et les missions qui lui sont confiées, afin de conforter sa légitimité et son utilité sociale
- Concevoir le projet d'établissement ou de service en mettant en œuvre une démarche participative, au regard des politiques publiques, des attentes des parties prenantes et des résultats des évaluations, afin de définir des objectifs d'évolution, de progression et de développement
- Piloter la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service, en intégrant toutes les parties prenantes, pour en atteindre les objectifs
- Conduire la démarche de Responsabilité Sociétale de l'Organisation (RSO), à partir de ses enjeux sociaux, environnementaux, juridiques, économiques et éthiques, pour conforter la mission d'intérêt général de l'organisation sociale et médico-sociale
- Piloter la démarche éthique de l'organisation sociale et médico-sociale, en associant l'ensemble des parties prenantes, pour optimiser sa légitimité vis-à-vis de son environnement

### ■ Modalités d'évaluation :

À partir de situations professionnelles réelles ou simulées, le(la) candidat(e) démontrera sa maîtrise en matière de :

- (1) Positionnement de l'organisation sociale et médico-sociale dans son environnement, au regard des politiques publiques et du diagnostic territorial,
- (2) Conception du projet d'établissement ou du service,
- (3) Pilotage du projet d'établissement ou du service,
- (4) Conduite d'une démarche de responsabilité sociale de l'organisation (RSO),
- (5) Pilotage de la démarche éthique.

Cette démonstration devra être formalisée dans un document de présentation écrit de 15 à 20 visuels, qui sera préalablement remis au jury.

Afin de permettre au jury de vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences par le(la) candidat(e), ce document donnera lieu à une soutenance, composée d'un temps de présentation (15 minutes), et d'un temps d'échange avec le jury (questions / réponses - 45 minutes). Durée de l'épreuve : 60 minutes.

## BC2 : Management stratégique et opérationnel d'une organisation sociale et médico-sociale

### ■ Compétences :

- Réaliser l'analyse-diagnostic d'une organisation sociale et médico-sociale pour déterminer les orientations stratégiques
- Concevoir la stratégie d'une organisation sociale et médico-sociale, à partir de son analyse-diagnostic, et de son environnement réglementaire, afin de répondre à ses obligations, aux missions qui lui sont confiées et améliorer ses performances
- Élaborer un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), à partir d'un diagnostic partagé avec la ou les autorités compétentes, afin de déterminer les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs pluriannuels.
- Construire une stratégie de partenariat, dans le respect de la vision, des valeurs de la gouvernance, du cadre légal et réglementaire, de la commande publique, afin d'optimiser et/ou d'étendre l'offre de service
- Concevoir la stratégie de communication, interne et externe de l'organisation sociale et médico-sociale au regard de son projet, pour développer son identité et promouvoir son image et ses activités
- Conduire la mise en œuvre de la communication interne de l'organisation sociale et médico-sociale, en s'appuyant sur la stratégie de communication et en veillant à prendre en compte l'accessibilité de l'information au regard du public ciblé, dans le respect de la réglementation (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) notamment) et des référentiels de bonnes pratiques applicables, pour renforcer l'identité de l'organisation et son efficience
- Conduire la mise en œuvre de la communication externe de l'organisation sociale et médico-sociale, en s'appuyant sur sa stratégie de communication et en veillant à prendre en compte l'accessibilité de l'information au regard du public ciblé, dans le respect de la réglementation (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) notamment) et des référentiels de bonnes pratiques applicables, pour présenter et valoriser son offre de services, son image, sa notoriété, et conforter sa légitimité

### ■ Modalités d'évaluation :

À partir de situations professionnelles réelles ou simulées, le(la) candidat(e) démontrera sa maîtrise en matière de :

- (1) Réalisation d'une analyse-diagnostic interne et externe d'une organisation sociale et médico-sociale, en prenant appui sur une problématique préalablement identifiée, et à partir de laquelle il(elle) présentera quatre (4) orientations stratégiques,
- (2) Conception de la stratégie pour une organisation sociale et médico-sociale, à partir de son analyse-diagnostic, et de l'intention stratégique, déclinée en deux (2) propositions stratégiques, respectivement déclinées en deux (2) propositions opérationnelles,
- (3) Élaboration d'un CPOM en vue de sa contractualisation,
- (4) Construction d'une stratégie partenariale,
- (5) Conception de la stratégie de communication,
- (6) Conduite de la mise en œuvre de la communication interne, à partir de la présentation d'une (1) action de communication interne,
- (7) Conduite de la mise en œuvre de la communication externe, à partir de la présentation d'une (1) action de communication externe.

Cette démonstration sera formalisée dans un document de présentation écrit de 15 à 20 visuels, qui sera préalablement remis au jury.

Afin de permettre au jury de vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences par le(la) candidat(e), ce document donnera lieu à une soutenance, composée d'un temps de présentation (15 minutes), et d'un temps d'échange avec le jury (questions / réponses - 45 minutes). Durée de l'épreuve : 60 minutes

## BC3 : Management stratégique et opérationnel des ressources humaines d'une organisation sociale et médico-sociale

### ■ Compétences :

- Conduire la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) avec les institutions représentatives du personnel, en fonction des personnes accompagnées, des contraintes, des ressources, de l'environnement et des choix stratégiques de la gouvernance, afin d'anticiper les évolutions socio-économiques, technologiques ou organisationnelles, et d'adapter les compétences professionnelles des salariés de l'organisation sociale et médico-sociale, y compris ceux en situation de handicap, à ces enjeux
- Concevoir, dans un cadre participatif, une démarche de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) avec les institutions représentatives du personnel pour répondre au besoin de sens au travail, favoriser l'engagement et la motivation, la santé au travail, la conciliation des temps, prévenir les risques, accompagner les transformations de l'organisation sociale et médico-sociale, et améliorer l'inclusion
- Manager l'équipe de direction et l'équipe pluridisciplinaire, au regard du contexte, afin de garantir la réalisation des missions confiées à l'organisation sociale et médico-sociale
- Piloter la démarche inclusive, en s'adaptant à la spécificité de chaque professionnel, en veillant à l'aménagement de l'environnement de travail en lien avec les parties prenantes et en maintenant un climat social de qualité, afin de garantir l'accès, et le maintien dans l'emploi de l'ensemble des salariés, notamment ceux en situation de handicap
- Piloter la stratégie de recrutement et d'intégration du personnel en fonction des besoins et des ressources de l'organisation sociale et médico-sociale, dans le respect de la réglementation, afin de répondre à ses missions

### ■ Modalités d'évaluation :

À partir de situations professionnelles réelles ou simulées, le(la) candidat(e) devra établir une note de synthèse de 6 pages maximum (accompagnées le cas échéant de 3 pages d'annexes), rédigée à l'intention des instances de la gouvernance / dirigeance de l'organisation sociale et médico-sociale, dans laquelle il/elle produira :

- (1) une proposition contextualisée de pilotage des ressources humaines, incluant
  - a) un plan d'action en matière de GEPP, comprenant les trois (3) principales compétences à acquérir ou à développer et les mesures d'accompagnement associées,
  - b) un plan d'action en matière de QVCT, à partir d'un (1) axe d'amélioration à mettre en œuvre.
- (2) une proposition de management de l'équipe de direction, et une proposition de management de l'équipe pluridisciplinaire,
- (3) une proposition contextualisée de pilotage de l'organisation du travail comprenant :
  - a) la conception de la stratégie inclusive de l'organisation,
  - b) les modalités de déploiement de la démarche inclusive,
  - c) la stratégie de recrutement et d'intégration du personnel, à partir de l'identification des besoins.

Cette note de synthèse sera remise aux membres du jury.

Elle sera complétée par un oral, durant lequel le(la) candidat(e) sera invité(e) à répondre aux questions du jury, afin de démontrer sa maîtrise des compétences. Durée de l'épreuve : 40 minutes.

## BC4 : Management de l'offre de service d'une organisation sociale et médico-sociale

### ■ Compétences :

- Analyser la demande des différentes parties prenantes internes et externes, à partir des besoins et des attentes des personnes accompagnées et à accompagner, afin d'adapter l'offre de service
- Concevoir l'offre de service de l'organisation sociale et médico-sociale, à partir de l'analyse des attentes et des besoins de chaque personne, accompagnée et à accompagner, afin de proposer des prestations adaptées
- Organiser le dispositif de co-construction du projet personnalisé avec les personnes accompagnées, et leur entourage, dans le respect de la réglementation et des bonnes pratiques, afin de garantir la prise en compte des attentes et des besoins personnalisés des personnes accompagnées
- Définir une stratégie de parcours au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les ressources internes et/ou externes, afin d'optimiser l'accompagnement de la personne
- Piloter le dispositif permettant de garantir les droits et libertés des personnes accompagnées, dans le respect des réglementations et des bonnes pratiques professionnelles, afin d'assurer l'exercice de leur pleine citoyenneté
- Organiser le dispositif de contractualisation de l'accompagnement de la personne par l'organisation sociale et médico-sociale, dans le respect de la réglementation, afin de formaliser les droits et obligations des parties prenantes

### ■ Modalités d'évaluation :

À partir de situations professionnelles réelles ou simulées, le(la) candidat(e) démontrera sa maîtrise, en matière de :

- (1) Analyse de la demande des différentes parties prenantes, à partir du recueil des attentes et de l'analyse des besoins des personnes accompagnées et à accompagner ; cette analyse comprendra la présentation des enjeux pour l'offre de service,
- (2) Conception de l'offre de service de l'organisation sociale et médico-sociale, à partir de l'analyse des besoins et des attentes de chaque personne accompagnée et à accompagner,
- (3) Organisation du dispositif de co-construction du projet personnalisé,
- (4) Stratégie de parcours au bénéfice des personnes accompagnées,
- (5) Pilotage du dispositif permettant l'exercice effectif des droits et libertés des personnes accompagnées,
- (6) Organisation du dispositif de contractualisation (contrat de séjour, ou contrat de soutien et d'aide par le travail), ou à défaut, document individuel de prise en charge.

Cette démonstration devra être formalisée dans un document de présentation écrit de 15 à 20 visuels, qui sera préalablement remis au jury.

Afin de permettre au jury de vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences par le(la) candidat(e), ce document donnera lieu à une soutenance, composée d'un temps de présentation (15 minutes), et d'un temps d'échange avec le jury (questions / réponses - 45 minutes). Durée de l'épreuve : 60 minutes

## BC5 : Management de la qualité et des risques d'une organisation sociale et médico-sociale

### ■ Compétences :

- Piloter le dispositif d'auto-évaluation de l'organisation sociale et médico-sociale, avec le concours des parties intéressées, afin d'identifier les pistes d'amélioration à mettre en œuvre pour garantir une démarche d'amélioration continue de la qualité, et préparer l'évaluation
- Concevoir la stratégie pour le développement de la qualité de l'organisation sociale et médico-sociale, à partir, notamment, des auto-évaluations et des évaluations, afin de mettre en œuvre, selon les cas, une démarche d'amélioration continue, ou une démarche disruptive
- Piloter les pratiques professionnelles de l'organisation sociale et médico-sociale, en prenant notamment appui sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS), pour déployer une culture de la bientraitance au bénéfice de toutes les parties prenantes
- Manager la démarche de prévention des risques, en prenant appui sur les différentes parties prenantes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens
- Conduire le traitement des risques, en prenant notamment appui sur le signalement des événements indésirables, des événements indésirables graves, et sur le plan détaillant les modalités d'organisation à mettre en œuvre en cas de crise sanitaire ou climatique, afin d'en réduire ou d'en supprimer les conséquences, et garantir la continuité de l'activité

### ■ Modalités d'évaluation :

À partir de situations professionnelles réelles ou simulées, le(la) candidat(e) devra établir une note de synthèse de 6 pages (accompagnée le cas échéant de 3 pages d'annexes), rédigée à l'intention des instances de la gouvernance / dirigeance de l'organisation sociale et médico-sociale, dans laquelle il(elle) exposera :

- (1) Le pilotage du dispositif d'auto-évaluation retenu, intégrant l'identification de deux (2) actions prioritaires, issues du plan de développement de la qualité,
- (2) La conception d'une stratégie pour le développement de la qualité,
- (3) Les modalités du pilotage des bonnes pratiques professionnelles au sein de l'organisation sociale et médico-sociale
- (4) Le management de la démarche de prévention des risques inhérents aux personnes accompagnées, aux professionnels, à la collecte et au traitement des données à caractère personnel, à l'organisation sociale et médico-sociale.
- (5) conduite du traitement des risques, à partir d'un (1) exemple relatif :
  - soit à la conduite du traitement d'un événement indésirable (coupure électrique, etc.),
  - soit à la conduite du traitement d'un événement indésirable grave (crise sanitaire, attentats, maltraitance, événement climatique, etc.),
  - soit à la conduite du traitement d'un dysfonctionnement majeur de l'organisation sociale et médico-sociale (pénurie de personnel, risque épidémiologique, etc.),

Cette note de synthèse sera remise au jury, et complétée par un oral, durant laquelle le(la) candidat(e) sera invité(e) à répondre aux questions du jury d'évaluation. Durée de l'épreuve : 40 minutes

## BC6 : Pilotage budgétaire et financier d'une organisation sociale et médico-sociale

### ■ Compétences :

- Élaborer un budget prévisionnel ou un État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD), en fonction de l'autorité de contrôle et de tarification dont dépend l'organisation sociale et médico-sociale, afin de maîtriser les coûts et de garantir la qualité d'accompagnement des personnes accompagnées
- Piloter le budget d'une organisation sociale et médico-sociale, en s'appuyant sur les groupes fonctionnels de gestion, afin de garantir la maîtrise des coûts et le respect des engagements budgétaires
- Élaborer le compte administratif ou l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) d'une organisation sociale et médico-sociale, à partir des recettes et des dépenses réalisées, afin de démontrer la cohérence entre le budget accordé et le budget réalisé
- Analyser le diagnostic financier d'une organisation sociale et médico-sociale, à partir des documents financiers, afin de définir la politique budgétaire et financière
- Piloter les investissements d'une organisation sociale et médico-sociale, sur la base des ratios financiers, afin d'assurer la pérennité des établissements et services et la qualité de l'accueil

### ■ Modalités d'évaluation :

À partir d'une étude de cas (devoir sur table) portant que des données budgétaires, comptables et financières, d'une organisation sociale et médico-sociale réelle ou fictive, le(la) candidat(e) procède :

- à une analyse budgétaire,
- à une révision du budget prévisionnel ou de l'EPRD proposé, à partir de ces données préalablement analysées,
- à un suivi budgétaire, pour analyser les écarts, les expliquer, et formuler des propositions le cas échéant,
- à une révision du compte administratif ou de l'ERRD proposé, à partir de ces données préalablement analysées,
- à une analyse financière lui permettant de réaliser le diagnostic financier de l'organisation sociale et médico-sociale,
- à des propositions liées au pilotage des investissements, à partir de cette analyse.

Épreuve écrite d'une durée de 3 heures.

## Épreuve finale

À l'issue de l'obtention des 6 blocs de compétences et de l'accord du directeur de mémoire, le candidat se présente à une épreuve finale constituée d'un mémoire professionnel de 30 pages, qu'il présente et soutient devant le jury de la certification. Cette épreuve finale permet au candidat de présenter un projet professionnel issu de son expérience acquise en tant que salarié ou à la suite de la période de mise en application ou de stage (selon la voie d'accès).

La présentation et la soutenance, d'une durée de 30 minutes (15 minutes de présentation et 15 minutes d'échange avec le jury), permettront au candidat de mobiliser de manière coordonnée les compétences des différents blocs de compétences et de faire valoir sa vision globale du projet et son positionnement de Dirigeant de l'Économie de Médico-Sociale. Elles témoigneront de sa capacité à s'exprimer en public et à défendre le projet du candidat face à un jury composé de 3 membres dont 2 professionnels.

## Le jury de certification

Le jury est composé de 4 membres :

- 1 membre de l'organisme de certification
- 3 membres professionnels du secteur social et médico-social

Le jury est présidé par un professionnel du secteur social ou médico-social.

Le jury déclare le candidat admis ou ajourné à la certification.

En cas de validation partielle, les blocs de compétences validés feront l'objet de la délivrance d'un certificat, valable sans limitation de durée.

Les blocs non validés ou l'ajournement à la certification pourront être représentés, dans la limite de validité de la certification professionnelle, par la voie de la formation continue ou de la VAE selon la situation professionnelle du candidat et/ou les préconisations du jury de certification.

## Débouchés et suite de parcours

### • Débouchés :

La certification de Dirigeant(e) de l'économie médico-sociale a vocation à permettre d'exercer les fonctions de dirigeant au sein d'établissements et services tels que :

- Secteur social : Protection de l'enfance / Aide à la famille / Adultes en difficulté
  - Établissements et services du champ de la protection de l'enfance,
  - Établissements et services du champ de l'inclusion sociale,
  - Service de prévention spécialisée.
- Secteur médico-social : Personnes handicapées / personnes âgées
  - Établissements d'accueil pour personnes âgées,
  - Instituts médico-éducatif,
  - Établissements et services d'aide par le travail,
  - Foyers d'hébergement pour adultes handicapés,
  - EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes),
  - Maisons d'accueil spécialisées,
  - Foyers d'accueil médicalisés,
  - Services d'aide à domicile.
- Secteur santé
  - Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS),
- Secteur institutionnel et entreprises
  - Collectivités territoriales,
  - Groupements d'intérêts publics (MDPH, AGEFIPH...),
  - Entreprises : ressources humaines, mission handicap,
  - Organismes de formation et conseils en entreprise,
  - Résidences service.

### • Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2023	91	99 %	65 %	-
2022	79	90 %	61 %	75 %
2021	62	98 %	71 %	74 %
2020	87	99 %	81 %	70 %
2019	59	92 %	78 %	87 %

### • Suite de parcours :

- Évoluer vers les fonctions de Directeur de pôle (enfance, adultes ou travail protégé), de Directeur Général Adjoint ou Directeur Général ;
- Acquérir de nouvelles compétences en participant à nos dispositifs de formation visant une certification AFNOR d' « évaluateur externe expert des organisations de l'économie sociale », d' « ingénieur en performance des établissements sociaux, médico-sociaux et de la santé », de « responsable qualité-évaluation du secteur social et médico-social », d' « expert en risques des établissements sociaux et médico-sociaux », de « coordonnateur de parcours complexes dans les secteurs social, médico-social et de la santé » ou visant une certification de l'université de Lille : « référent pandémie dans les secteurs sanitaire, social et médico-social ».



## Passerelle, équivalence

### 1 - Équivalences :

- Certification professionnelle n° 36838 « Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (CAFDES) »
  - RNCP36838BC02 – Équivalence partielle - BLOC 1 Espace Sentein
  - RNCP36838BC03 – Équivalence partielle - BLOC 3 Espace Sentein
  - RNCP36838BC04 – Équivalence partielle - BLOC 6 Espace Sentein
- Certification professionnelle n° 37262 « Manager de structures sanitaires et sociales (MS) » :
  - RNCP37262BC02 – Équivalence partielle – BLOC 6 Espace Sentein
- Certification professionnelle n° 36888 « Responsable d'établissements médicaux et médico-sociaux » :
  - RNCP36888BC03 – Équivalence partielle – BLOC 6 Espace Sentein
- Certification professionnelle n° 36459 « Dirigeant de l'économie médico-sociale » :
  - RNCP36459BC03 – Équivalence partielle – BLOC 5 Espace Sentein
  - RNCP36459BC05 – Équivalence partielle – BLOC 6 Espace Sentein
  - RNCP36459BC01 et RNCP36459BC02 – Équivalence partielle – BLOC 2 Espace Sentein

### 2 - Passerelles

Aucune passerelle n'est possible vers d'autres certifications.